

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "pitchounettes et pitchouns in Marseille - plateforme de modes de garde" : convention avec l'association passerelles pour l'emploi Mermoz (PPIM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action d'accompagnement socioprofessionnel portée par l'association passerelles pour l'emploi Mermoz (PPIM).

L'association PPIM propose l'action « pitchounettes et pitchouns in Marseille-plateforme de modes de garde » en direction de 200 BRSA sur le territoire des 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille.

L'action consiste à mettre en place une plateforme de modes de garde en proposant une solution adaptée et individualisée à chaque personne accueillie et suivie, afin d'optimiser à terme leur sortie pérenne du dispositif RSA. Une attention particulière est apportée aux assistantes maternelles BRSA comme solution de garde d'enfants.

A cet effet, PPIM s'engage à :

- recenser les personnes pour lesquelles le problème de garde d'enfants constitue un frein majeur ;
- informer sur les différents modes de garde ;
- rapprocher l'offre et la demande ;
- évaluer la faisabilité des modes de garde (coût, durée et situation géographique) ;
- rechercher les financements nécessaires.

Le travail avec les BRSA s'établit sous la forme d'informations collectives et d'entretiens individuels.

PPIM propose de :

- recevoir les parents orientés ;
- mettre en place des informations collectives ;
- établir des diagnostics individuels afin d'évaluer les besoins en termes de mode de garde adapté et la faisabilité financière du projet.

Objectifs quantitatifs de l'action :

- accueil de 200 BRSA sur la plateforme des modes de garde avec le suivi de 150 BRSA ;
- garantie d'une solution mode de garde pour 30 % du public ciblé afin de leur permettre d'intégrer les actions d'insertion professionnelle envisagées.

L'ensemble des BRSA de l'aire marseillaise ont désormais accès à un dispositif modes de garde (les 2ème, 3ème, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements étant couverts par une autre association).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Pas de bilan final car l'action a démarré en janvier 2019.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2019 au 30/06/2019 avec un objectif d'accueil de 200 BRSA dont 150 seront accompagnés :

L'action a démarré par une phase de promotion et de développement du partenariat auprès de l'ensemble des référents de parcours et des acteurs de la petite enfance.

Aussi le bilan intermédiaire met en évidence que les prescripteurs à l'origine des orientations sont nombreux et variés (maisons départementales de la solidarité (MDS), la caisse d'allocations familiales (CAF), lieux d'accueil, Pôle emploi). Les solutions modes de garde mobilisées sont diversifiées (crèches, assistantes maternelles, haltes garderie, périscolaires) alors que la demande des personnes au démarrage de l'accompagnement est principalement dirigée vers les crèches :

- 75 BRSA accueillis et 63 BRSA accompagnés ;
- 55 modes de garde mobilisés, les crèches et les assistantes maternelles sont principalement sollicitées.

Ce sont majoritairement des familles monoparentales qui intègrent l'action (87 %).

En conséquence les résultats de l'action sont encourageants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2020 au 31/12/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent. En revanche, sur le plan financier, le Département, la ville de Marseille et la CAF se substituent, en partie, à la non mobilisation du fonds social européen (FSE) au titre de l'année 2020. Ainsi le Département augmente sa participation à hauteur de 4 500 € (la ville de Marseille et la CAF financent l'action à hauteur de 5 550 € chacune).

Ce rapport concerne le financement de l'association PPIM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 40 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL